



Conseil Communautaire du 20/09/2021

Compte rendu

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Patrick GOETHALS, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Michel LEBE, Michel SAINT-ANDRIEUX, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Pierre LABRIFFE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Andrew CAVALIERE, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINA, Anthony CHAULET, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL.

Absents(es) ou excusés(es) :

Caroline CUEILLEN (P. : V. COELHO), Lara KLUCZINSKI (P. : B. NETO), Laurent GEYRES (P. : A. CAVALIERE), Vanessa COUDERC (P. : C. GOULU-MARTINAT), Daniel DARROUX, Gérard MIMALE, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Véronique BRANA, Victor JAFFRES, Christine BRAZZALOTTO, Corinne LAPLANE-SOTUM, Robert FRAIRET.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, Mme la Présidente ouvre la séance par l'appel des membres du Conseil Communautaire, fait part des excuses des conseillers communautaires empêchés et indique les différents pouvoirs. Elle constate que le quorum étant atteint, la réunion du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac » peut donc valablement se tenir. M. le Maire de Belmont prononce quelques mots d'accueil.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé que M. Jean-Pierre DOAT soit secrétaire de séance.

2. Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 07/07/2021

Le compte rendu proposé est validé à l'unanimité.

3. Délégations de Mme la Présidente

Mme la Présidente demande à ce que le conseil communautaire prenne acte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de ses attributions depuis le précédent conseil communautaire. Voici les décisions énumérées :

- 26/08/2021 : Salle de danse – signature du devis de l'entreprise FAIX d'un montant de 1059,84 € TTC pour des travaux complémentaires
- 09/09/2021 : Salle de danse - signature du devis de l'entreprise de Yoan DUPIN de 830,40 € TTC de travaux complémentaires
- 14/09/2021 : Signature du devis d'amélioration énergétique de l'entreprise JUSTUMUS pour la Maison de Santé dans le cadre de la procédure jugée pour un montant TTC de 62 613,76 €.

Mme la Présidente indique que la réception des travaux de la salle de danse est prévue pour le 27 septembre prochain et que les devis supplémentaires correspondent à la rénovation d'un couloir supplémentaire.

Le devis pour le chauffage de la Maison de Santé est corrigé et actualisé, il correspond aux renégociations pour que l'enveloppe prévue soit respectée autant que faire se peut.

4. Finances : FPIC

Mme la Présidente rappelle que le conseil communautaire a validé le principe de cette répartition sous la forme de l'« attribution libre » ce qui permet à la collectivité de conserver l'intégralité de ce fonds. Néanmoins il est fait état d'une diminution de ce fonds de 13 811 €. Les deux délibérations nécessaires à prendre sont adoptées à l'unanimité.

5. Finances : DM2

Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable permettant de régler la participation financière de « D'Artagnan en Fezensac » à l'« Entente Neste et Rivières de Gascogne » pour un montant de 69 €. La délibération est validée à l'unanimité.

6. Finances : Encaissement GROUPAMA

La caisse locale de Groupama a proposé aux collectivités territoriales qui s'équipaient d'un défibrillateur, une aide financière à hauteur de 500 €. La communauté de communes a donc sollicité l'octroi de cette participation. Mme La Présidente en profite pour remercier le Président de Groupama dans le territoire, Michel VIC. La délibération autorisant l'encaissement du chèque reçu est adoptée à l'unanimité.

7. Finances : Adhésion à l'Association Européenne de la Route d'Artagnan

La Route Equestre Européenne de D'Artagnan a été certifiée « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » au mois de mai 2021. Elle a été balisée par les services du Conseil Départemental. La collectivité en assure l'entretien.

Mme Thieux-Louit confirme que tout le département a bien été balisé. L'objectif est désormais de trouver des hébergeurs le long des circuits sachant que les randonneurs sont plutôt sur des hébergements à la nuitée. Elle relate que les pays frontaliers sont enthousiastes et elle se rendra prochainement en Belgique avec la communauté de communes du Bas-Armagnac pour en assurer la promotion, tout en précisant que ce voyage sera à sa charge.

Mme la Présidente propose donc que « D'Artagnan en Fezensac » formalise son adhésion à l'association pour une cotisation de 1 000 €, déjà inscrite au budget général. Cette cotisation est établie en fonction de la population. La délibération est validée à l'unanimité.

8. Affaires Générales : Convention d'objectif et de financement avec la CAF du Gers

Mme la Présidente confirme le lancement de l'étude du cabinet de M. Matron dans le cadre d'un diagnostic de territoire et du développement des services à la population sur notre communauté de communes. La CAF du Gers a accordé une subvention de fonctionnement de 13 512 € au titre de l'année 2021 pour cette mission d'assistance pour une aide à la décision sur l'évolution des services et l'élaboration de la première CTG. Cette subvention est conditionnée par la signature d'une convention tripartite mentionnant les attentes de chacune des parties. Mme la Présidente rappelle que la CAF du Gers propose un financement intéressant, à hauteur de 80%. Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer les documents correspondants.

Mme la Présidente précise également aux élus intéressés que M. Matron est dans la phase de collecte des données pour établir le diagnostic de territoire et qu'il se tient à leur disposition en présentiel ou au téléphone pour échanger avec chacun d'eux. Enfin, elle rappelle qu'un autre cabinet, EXFILO, est chargé de l'étude des conditions du transfert de compétences.

9. Affaires Générales : Mise à disposition des locaux pour l'Ecole de Musique

Mme la Présidente indique qu'il y a lieu de mettre en place une convention de mise à disposition des locaux dont la collectivité est propriétaire. Elle propose la convention ci-jointe pour l'Ecole de Musique qui occupe une partie du Complexe des Cordeliers, adaptée à leur besoin. Cette convention a pour but de fixer les droits et les devoirs de chacun en termes d'occupation des locaux. Elle pourra être renouvelée de façon tacite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Informations

- A propos du SCOT de Gascogne

Mme la Présidente assure avoir entendu les inquiétudes des élus suite à la dernière présentation de SCOT. Elle précise que la version définitive du pré-DOO sera adoptée en fin d'année et elle encourage à ce que chacun se manifeste par écrit ou lors de la prochaine

réunion de la commission d'aménagement du territoire que M. Cavalière réunira afin de pouvoir transmettre nos remarques au SCOT rapidement.

Elle informe le conseil communautaire de la réunion participative qui se tiendra le 27 octobre prochain à Vic-Fezensac. Elle insiste sur l'importance de remonter les éléments pour notre territoire.

M. Cavalière prend la parole pour faire un rappel chronologique de ce projet prospectif qui concerne en résumé : 34 000 habitants de plus pour le Gers d'ici 2040, 10 000 emplois à créer et intégrer l'obligation de diminution de 60 % de la consommation d'ENAF (espace naturel agricole et forestier). Le PADD retrace les grandes lignes politiques du projet. Le DOO est, quant à lui, la transposition du projet politique (PADD) en règlement opposable. Il fixera les modalités et le cadre opposable. La nouvelle version de ce document est programmée pour fin novembre, à l'issue de plusieurs réunions de travail par EPIC.

Mme Arqué fait part à l'assemblée d'un certain nombre de remarques au sujet de ce document qui se veut avoir des intentions vertueuses mais dont certains tableaux ou préconisations sont inquiétants :

- des éléments intéressants en matière de lutte contre l'érosion des sols, la qualité de l'eau, les économies d'énergie, le PRI
- des interrogations sur la protection des espaces et notamment des espaces urbanisables en milieu rural conduisant à une limitation des constructions en milieu rural
- une absence de maillage cohérent sur tout le territoire concentrant les équipements sur un même bourg

M. Husson souhaite souligner la dégradation de la qualité de l'eau qui générera à plus ou moins court terme des problèmes d'eau potable. Selon lui, l'impact du drainage des sols a toute son importance dans les traces de pollution retrouvées dans l'eau et la plantation de haie ou la création de bandes enherbées ne sont pas la solution.

Mme la Présidente profite de ce débat sur le SCOT pour poser la question de l'opportunité de réaliser un PLUi sur « D'Artagnan en Fezensac ». Au regard du peu de communes qui ont délibéré pour s'opposer à la prise de compétence PLUi comme cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil communautaire, elle demande aux Maires s'il existe une volonté particulière d'ouvrir la réflexion sur l'instauration d'un PLUi dans la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac. Elle se dit tout à fait ouverte à cette option. Le coût d'un PLUi est de l'ordre de 250 000 à 450 000 €. A partir de 2023, le PETR du Pays d'Armagnac devrait être en capacité d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce sujet. C'est une procédure qui s'étend sur 5 ans.

M. Favarel s'interroge sur le nombre de communes n'ayant pas de documents d'urbanisme. Les maires concernés lèvent la main. M. Ducès estime qu'il est plutôt urgent d'attendre. M. Desenlis qui dispose d'une carte communale depuis 2008 sur Roquebrune, estime que s'il voulait réviser ce document, il perdrait des terrains à construire. Pour Mme Arqué, le document d'urbanisme n'est pas une fin en soi et il n'apporte pas forcément une solution à chaque problématique. En conclusion, les élus du Conseil Communautaire indiquent vouloir repousser le lancement d'une telle réflexion. Mme la Présidente propose que le Conseil Communautaire en reparle en 2022. Si la démarche doit être lancée, elle doit faire l'objet d'une volonté commune et affirmée de planifier le développement de « D'Artagnan en Fezensac » et de doter le territoire d'un document cohérent traduisant l'engagement du territoire. Cette question est laissée à la réflexion des élus communautaires.

- A propos des aides du Conseil Départemental

Mme la Présidente demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer avec M. le Président du Département du Gers, le Contrat Départemental de Développement qui reconduit le partenariat du Conseil Départemental avec les EPCI sous la forme d'un contrat triennal (C2D) visant à soutenir les projets structurants supra-communaux qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale apportant à la fois un soutien aux investissements et l'appui de l'ingénierie départementale.

M. Desenlis souhaite que les conseillers départementaux ainsi que la communauté de communes soit tenue informés des projets et des dossiers à déposer. Emeline Lafon et lui, en tant que Conseillers départementaux, réuniront les maires pour recenser les projets réalisables dans les prochains mois.

Mme la Présidente aborde la demande de la commune de Bezolles qui souhaitait un soutien de la collectivité pour un aménagement de voirie (traversée de bourg). Elle explique qu'à ce jour ce type d'aide n'est pas envisageable pour la communauté de communes. Elle propose que le conseil communautaire réfléchisse à la mise en place de critères permettant de déterminer quelles sont les types de projet qui pourraient être d'intérêt communautaire et/ou structurants pour le territoire. La CCAF ne pourrait intervenir que dans ces conditions. Le budget de la collectivité ne pourra pas abonder tous les projets.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer les documents relatifs au contrat C2D.

- A propos de la Maison de Santé du Fezensac

Mme la Présidente indique la constitution d'un groupe de travail dont la mission est de structurer l'avenir de la MSP, de la rendre plus attractive. La première réunion a eu lieu aujourd'hui et plusieurs sujets ont été abordés : l'articulation loyer et charge, la compensation des départs, un plan de communication ... Mme la Présidente rappelle également qu'elle a positionné la MSP pour accueillir un centre territorial de santé dans le cadre du Centre Départemental de Santé proposé par le Département. Il est question d'en ouvrir 3 en 2022.

Elle fait part de la possible réinstallation des kinés, Mme Lallouet avec une nouvelle kiné, à la MSP. Une proposition d'un loyer leur a été adressée, les discussions sont en cours avec la SISA pour le montant des charges. Le besoin de remettre en service la piscine reste en suspens.

Enfin, le centre médico-psychologique (CMP) étudie la possibilité de s'installer sur le plateau à aménager de la MSP. Une visite sur site a été réalisée. Les plans du bâtiment leur ont été fournis. Si le CMP venait à faire une proposition, le Conseil Communautaire sera amené à se positionner sur un accueil ou non.

- A propos du site de Cauderon

M. Bourguignon rend compte des contacts qu'il a eus avec le collège de Vic-Fezensac, le CD 32 et le CAUE concernant le projet de plantation sur l'aire de Cauderon. Le collège disposera d'une parcelle qu'il utilisera à sa convenance selon les plans de M. Joubert qui encadre cet atelier, dès le 22 octobre. Courant décembre, Arbres et Paysages 32 procédera aux plantations prévues dans le devis validé par le Département pour un montant de 2800 €

avec les collégiens. Il y aura possibilité de renouveler cette opération de plantation l'an prochain.

- A propos de Gers Numérique

Des conseillers numériques de Gers Numérique seront déployés sur le site de la communauté de communes à la fréquence d'une fois par mois pour accompagner les usagers dans l'utilisation de l'outil informatique et numérique. Les Mairies qui souhaitent les accueillir sont invitées à se faire connaître.

Par ailleurs, M. Desenlis, informe les maires des choix de Gers Numérique d'implanter de nouveaux poteaux dans les campagnes pour supporter la fibre et l'amener à proximité de toutes les habitations. Il regrette cette réalité mais explique que les coûts d'enfouissement ne permettent pas d'enfouir la totalité des lignes.

11. Questions Diverses

M. Cavalière fait un point sur l'OPAH ; ALTAÏR a contacté 98 propriétaires occupants, 10 propriétaires bailleurs. La communication est en cours et sera diffusée dès que possible.

M. Ducès propose de faire des séances de Repair' Café décentralisées dans les communes au plus près des usagers.

M. Andrieu demande des informations concernant la situation du SSIAD de Vic-Fezensac. Mme la Présidente lui précise que face à la carence de l'ADMR qui manque de personnel, l'ARS a retiré la gestion du SSIAD à l'ADMR. Le HAD (Hospitalisation à domicile) a pris le relais (administration provisoire) le temps qu'une solution pérenne soit trouvée. Face à cette situation, la Croix Rouge et l'Hôpital se sont positionnés. Mme La Présidente reste vigilante et espère qu'une solution pérenne sera trouvée. Concernant le manque de personnel dans le domaine, M. Desenlis fait le même constat au Château Fleuri et fait part de la saisie du Préfet par l'Association des Maires du Gers au sujet du manque cruel de soignants.

L'ordre du jour épuisé, sans question diverse supplémentaire, Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 23 H 30.

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

Barbara NETO

Jean-Pierre DOAT